



**Ce jeudi sera organisé au Sénat, un débat relatif aux mesures de propagation du virus Covid-19. Aussi, le Sénat est à la disposition des maires et élus locaux concernant les règles applicables liées à la crise sanitaire que connaît le territoire français.**

Suite aux annonces du Président de la République, La France est désormais en confinement. L'ensemble des français est appelé à rester chez soi dans la mesure du possible afin de limiter la propagation du virus et l'aggravation de la situation.

Ces mesures exceptionnelles et inédites peuvent susciter des interrogations légitimes pour l'ensemble des maires et élus, en première ligne dans l'organisation de ce dispositif.

Face à cette situation, la chambre des territoires jouera son rôle d'accompagnement de l'action gouvernemental et ce dès jeudi. Les sénateurs débattront et voteront les textes nécessaires pour permettre la mise en œuvre dans les meilleures conditions de ces mesures.

**Je reste bien évidemment à votre entière disposition et suis joignable par mail à l'adresse [a.canayer@senat.fr](mailto:a.canayer@senat.fr) ou téléphone au 06 79 95 74 30.**

**Il est du devoir de chaque citoyen de respecter les consignes liées aux risques actuels.**

**Prenez de soin de vous, de vos proches et de vos concitoyens.**

**Très chaleureusement,**

**Agnès CANAYER**